

# UE 1.3 : Législation, éthique, déontologie

## J.Soustre

Les droits de l'Homme (1/4)

Année scolaire 2018 2019

# Histoire des droits de l'Homme

# Préambule

*« Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde, considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité [...]*

*L'Assemblée générale proclame la présente Déclaration Universelle des Droits de l'Homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives. »*

Déclaration Universelle des Droits de l'homme (1948)

# Un statut particulier

Ces droits sont :

- universels
- inaliénables
- indivisibles, interdépendants et solidaires

Cependant, cette Déclaration n'est qu'un engagement moral (jusqu'en 1976 et les deux pactes internationaux)

**Un idéal**

# Les droits de l'homme et le soin

- L'affaire de tous
- Le soin parti prenante de la « barbarie »
  - procès de 23 médecins (1946)
  - Prérogatives du soin
  - Transgression et vigilance :  
notamment liberté d'action et respect de l'intimité
  - Fondement de l'éthique soignante :  
E. Fiat : « comment tous les jours devenir plus humain » ?

# Le soin et la liberté

*« La liberté d'action existe évidemment, mais plus ou moins : liberté toujours relative, toujours limitée, pour cela toujours à défendre ou à conquérir »*

A. comte-Sponville, Dictionnaire philosophique

**Comment et pourquoi se pose cette question de la défense des droits et libertés dans le soin ?**

L'ensemble de ce document relève des législations française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction de tout ou partie sont réservés pour les textes ainsi que pour l'ensemble des documents iconographiques, photographiques, vidéos et sonores.

Ce document est interdit à la vente ou à la location. Sa diffusion, duplication, mise à disposition du public (sous quelque forme ou support que ce soit), mise en réseau, partielles ou totales, sont strictement réservées aux Instituts de Formation en Soins Infirmiers de la région Auvergne Rhône-Alpes.

L'utilisation de ce document est strictement réservée à l'usage privé des étudiants inscrits dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers de la région Auvergne Rhône-Alpes, et non destinée à une utilisation collective, gratuite ou payante.